PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE-D'ARTHABASKA

RÈGLEMENT 145-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 114-2024 SUR LA TARIFICATION

CONSIDÉRANT QUE les dispositions des articles 244 et suivants de la Loi sur la fiscalité Municipale (L.R.Q.., c. F-2.1) permettent aux municipalités de réglementer en matière de tarification des biens, des services et des activités de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'Il y a lieu de modifier le règlement 114-2024 sur la tarification ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Sarah Bellavance lors de la séance ordinaire du conseil du 7 octobre 2026.

Sur proposition de Jason Whittemore
Appuyée par Denis Vaudreuil

QUE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

L'annexe I est remplacée par le tableau suivant :

Émission des permis et certificats	**Tarifs**
Permis de lotissement	
Nombre de lots faisant l'objet de l'opération cadastrale	Trois (3) lots et moins : 30 $ Plus de trois (3) lots : 25 $ + 15 $ par lot supplémentaire
Permis de construction	
Usage résidentiel	
Unifamiliale	200 $
Habitation de 2 logements ou plus	100 $ / logement
Agrandissement ou transformation affectant la structure du bâtiment principal	30 $ + 1 $ par tranche de 1 000 $ de travaux
Construction, transformation ou agrandissement d'une construction accessoire à l'usage résidentiel	35 $
Construction, transformation ou agrandissement dans le cadre du programme d'adaptation de domicile	Gratuit **autorisation rétroactive au 1er janvier 2026 de rembourser les demandes traitées et payées (voir article 2)*

Autres usages	
Construction d'un bâtiment principal agricole, industriel ou commercial	50 $ + 1 $ par tranche de 1 000 $ de travaux
Construction d'un bâtiment à vocation mixte incluant un usage résidentiel	100 $ + 1 $ par tranche de 1 000 $ de travaux
Agrandissement ou transformation d'un bâtiment agricole, commercial, industriel ou mixte affectant sa structure	50 $ + 1 $ par tranche de 1 000 $ de travaux
Implantation d'une construction accessoire agricole de moins de 30 000 $	35 $
Implantation d'une construction accessoire agricole de plus de 30 000 $	50 $ + 1 $ par tranche de 1 000 $ de travaux
Implantation d'une construction accessoire commerciale, industrielle ou mixte	50 $ +1 $ par tranche de 1 000 $ de travaux
Agrandissement ou transformation d'une construction accessoire agricole	30 $ + 1 $ par tranche de 1 000 $ de travaux
Agrandissement ou transformation d'une construction accessoire commerciale, industrielle ou mixte	50 $ + 1 $ par tranche de 1 000 $ de travaux
Certificat de rénovation	
Usage résidentiel	
Coût des travaux de moins de 3000 $	20 $
Coût des travaux entre 3001$ et 50 000 $	35 $
Coût des travaux de plus de 50 001$	60 $
Autres usages	
Coût des travaux de moins de 15 000 $	35 $
Coût des travaux entre 15 001$ et 50 000 $	60 $
Coût des travaux de plus de 50 001$	110 $
Certificat d'autorisation	
Démolition	
Bâtiment principal	60 $
Bâtiment ou construction accessoire résidentiel	20 $
Bâtiment ou construction accessoire non résidentiel	35 $
Déplacement d'un bâtiment	
Bâtiment principal	35 $
Bâtiment ou construction accessoire	20 $

Implantation d'une installation septique	
Construction, réparation ou remplacement d'un système de traitement des eaux usées	60 $
Captage des eaux souterraines	
Mise en place ou modification d'un ouvrage de captage	35 $
Modification d'un usage	
Changement d'usage ou de destination d'un immeuble	35 $
Remblai ou déblai	
Travaux de remblai ou déblais excluant les travaux de nivellement de terrain	35 $
Enseigne	
Installation d'une enseigne	35 $
Piscine	
Implantation / déplacement d'une piscine ou d'un spa de plus de 2 000 litres	35 $
Clôture	
Installation d'une clôture, mur de soutènement ou d'une haie	35 $
Intervention en milieu riverain	
Intervention sur les rives et littoral des cours d'eau et des lacs dans le cadre de travaux d'entretien ou d'aménagement	0 $
Travaux en rive et littoral des cours d'eau et des lacs hors du cadre de travaux d'entretien ou d'aménagement	35 $
Aménagement entrée charretière	
Aménagement, modification d'une entrée charretière	35 $
Exploitation d'une carrière ou sablière	
Dépôt d'une demande d'exploitation d'une carrière ou sablière	500 $
Demande en urbanisme	
Demande de dérogation mineure	
Dépôt d'une demande	300 $
Modification à la réglementation d'urbanisme	
Dépôt d'une demande	100 $
Adoption du premier projet de règlement	1 400 $

Article 2

Les frais de permis exigés des contribuables pour l'aménagement d'un domicile dans le cadre du Programme d'adaptation de domicile depuis le 1er janvier 2026 seront remboursés en totalité.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

_____

M. Marc-Olivier Racette,
Maire

_____

Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et Greffière-trésorière

Avis de motion : 7 octobre 2026
Dépôt et présentation du projet de règlement : 7 octobre 2026
Adoption : 2 novembre 2026
Publication : 3 novembre 2026